

CHARTRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PLAINE COMMUNE

*Faire de l'économie circulaire
un nouveau modèle
d'aménagement du territoire*

Les élu.e.s de Plaine Commune ont déclaré le territoire en situation d'urgence climatique dès juillet 2020. Un acte fondateur qui fait du climat une priorité du mandat et qui inscrit le territoire dans la trajectoire de la neutralité carbone d'ici à 2050. L'économie circulaire est l'un des chantiers clés pour y parvenir. Plaine Commune s'est engagée de longue date dans une démarche de « Métabolisme urbain » qui vise à généraliser l'économie circulaire sur tous les chantiers du territoire, qu'ils soient de déconstruction, de réhabilitation, ou de construction neuve, de bâtiments comme d'espaces publics, sur des projets publics et privés. L'enjeu pour nous est de « fermer la boucle des matériaux », en faisant en sorte que les matériaux et déchets des uns deviennent les matières premières des autres, afin de sortir d'un modèle linéaire bien trop coûteux à tous points de vue. Nous devons aujourd'hui accélérer : le coût des matières premières ne cesse d'augmenter, leur disponibilité se réduit, leur impact environnemental s'accroît. Il s'agit désormais de gérer nos ressources de manière plus sobre, en capitalisant sur notre « mine urbaine » qui est là, juste sous nos yeux, afin de construire et renouveler notre territoire si dynamique.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la Charte économie circulaire de Plaine Commune. Elle va permettre à ces pratiques de changer d'échelle, de sortir de la logique expérimentale pour entrer dans celle de la généralisation et de les pérenniser dans le temps ; avec à la clef de véritables impacts pour nos habitant.e.s et acteurs du territoire, qui auront désormais accès à ces ressources précieuses issues de nos chantiers.

Nous remercions nos partenaires signataires de s'engager auprès de nous dans cette voie d'avenir.



©Willy Vanqueur

Laurent Monnet,
Conseiller en charge
de la Nature en ville,
de l'économie circulaire,
du projet alimentaire
territorial, des espaces
publics et du plan lumières

Face aux mutations profondes de son territoire, Plaine Commune a fait le choix, en 2017, de lancer un ambitieux projet dit de « Métabolisme urbain »*. Son objectif : expérimenter une démarche d'économie circulaire sur les chantiers, afin de prouver qu'un développement urbain dense est compatible avec une gestion raisonnée des ressources, en capitalisant sur sa « mine urbaine » pour se renouveler et se construire, et en favorisant le déploiement de nouvelles filières de valorisation des matériaux du BTP.

Les expérimentations menées à partir de 30 sites pilotes (au cours des années 2017 / 2018) ont permis de s'outiller pour déployer cette démarche, mais aussi de définir les conditions de généralisation de cette dernière. Il s'agit désormais de systématiser l'économie circulaire dans l'ensemble des chantiers, qu'ils soient de démolition, de rénovation ou de construction neuve ;

des bâtiments ou des espaces publics. C'est à cette condition que le territoire sera à la hauteur des enjeux climatiques à venir, et qu'il répondra à ses obligations réglementaires en la matière.

Naturellement, cela ne sera possible que si l'ensemble de celles et ceux qui constituent les acteurs du territoire s'emparent du sujet. C'est dans ce cadre que l'EPT Plaine Commune et ses partenaires ont décidé de s'engager ensemble dans la voie de la résilience, et de signer la présente charte qui décrit comment ils comptent y parvenir.

* Pour plus d'informations sur le projet « Métabolisme urbain », se référer à la plaquette du projet disponible ici :

<http://eco.plainecommune.fr/nos-atouts/une-economie-novatrice/le-metabolisme-urbain/#.XYlQ3GZQdU>

**PAR LA PRÉSENTE CHARTE,
LES PARTENAIRES S'ENGAGENT AINSI,
AVEC L'AIDE DE PLAINE COMMUNE,
À FAVORISER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SUIVANTS :**

1

INTÉGRER L'ENJEU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS

Pour faire en sorte que la « boucle de l'économie circulaire » soit bien fermée, il s'agit de mener des actions simultanément sur les chantiers de démolition et de rénovation – afin de s'assurer de la qualité du gisement des matériaux récupérés ; et sur ceux liés aux constructions neuves - afin de créer des débouchés aux matériaux récupérés. Une condition essentielle pour que ces démarches soient bien mises en œuvre est l'anticipation : il s'agira donc d'inclure ces sujets dès la phase de conception des projets.

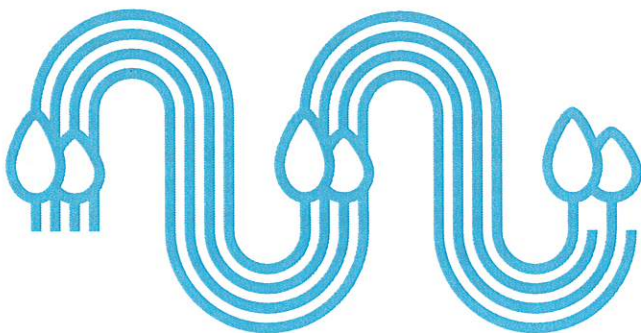
Dans cette perspective, l'objectif est de mener les actions suivantes sur les différents chantiers du territoire :

► sur les projets de démolitions, de rénovations / réhabilitations et de construction neuve :

- réaliser un diagnostic ressources et / ou PMD (Produits, matériaux et déchets), selon la taille du projet afin d'identifier les matériaux valorisables, mais aussi les meilleures filières de réemploi et de valorisation ;
- conformément à la réglementation européenne et française, mettre en œuvre une démarche de réemploi, de réutilisation, et de recyclage des matériaux du BTP, en s'appuyant sur les travaux réalisés en la matière (par exemple Repar pour le réemploi des matériaux, Recybéton pour le recyclage du béton, Démocles pour les déchets de second œuvre...);
- porter une attention particulière à la valorisation du béton, en s'appuyant sur les démarches innovantes en la matière qui permettent d'assurer à ce gisement une valorisation la plus « noble » possible (réemploi / réutilisation de béton ; mise en place d'une démarche de recyclage du « béton dans le béton »...).

► sur les projets de construction neuve :

- dédier 1 % du montant des constructions / rénovations / réhabilitations à l'achat de produits issus du réemploi ou de la réutilisation (en fourniture) ; et privilégier le recours aux matériaux issus du recyclage lorsque cela est possible ;
- généraliser le recours à du béton de construction incorporant à minima 5 % de matériaux recyclés issus de la déconstruction ;
- dans les espaces publics / espaces extérieurs : tendre vers un minimum de 20 % du montant des travaux dédié à l'achat de produits issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage (dont 5 % minimum de réemploi ou réutilisation), sur les prestations pouvant accueillir ce type de matériaux ;
- étudier systématiquement la possibilité de recourir aux éco-matériaux notamment issus des terres du Grand Paris Express, conformément au partenariat signé entre la Société du Grand Paris et Plaine Commune sur l'économie circulaire ;
- d'une manière générale, prendre en compte les critères de réemployabilité/recyclabilité/démontabilité des matériaux choisis, afin de rendre possible les futures actions de valorisation des matériaux ;
- afin de maximiser les opportunités de réemploi sur les projets, s'engager à mobiliser le plus tôt possible les preneurs / futurs occupants pour leur présenter la démarche « économie circulaire » de Plaine Commune et leur proposer d'en être partie prenante, notamment sur les gisements qui relèvent de leur choix (aménagements et finitions à partir de matériaux de réemploi par exemple).



Afin d'aller plus loin dans la démarche, il s'agira également de contribuer au déploiement des filières émergentes identifiées comme « stratégiques » pour le territoire (substrats fertiles, briques, mobilier, matériaux de 2nd œuvre...), en étudiant systématiquement la possibilité d'y recourir, et en faisant le lien avec les démarches d'insertion du territoire afin d'assurer des retombées pour les habitants et les acteurs les employant (voir outils dédiés ci-dessous). Pour les installations temporaires type bases-vie, le recours aux éléments de réemploi sera systématiquement privilégié.

Pour favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de ces objectifs par leurs prestataires (AMO, MOE, entreprises...), les partenaires s'engagent en outre à faire évoluer leurs propres marchés, et à s'appuyer sur des experts « économie circulaire » dédiés ayant les compétences et qualifications nécessaires au suivi de cette démarche. La présente Charte économie circulaire et les outils pourront ainsi être annexés aux différents marchés. Enfin, un référent sur le sujet sera identifié dès le début du projet (interne ou externe).

2

S'OUTILLER / S'APPUYER SUR LES OUTILS MIS EN PLACE PAR LA COLLECTIVITÉ ET SES PARTENAIRES POUR S'ASSURER DU DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHÉ

Les outils sont de différents types : la boîte à outil mise en place par le territoire pour faciliter un sourcing « local » ; les formations / retours d'expérience, afin de s'assurer de la montée en compétences des équipes ; les outils numériques pour « changer d'échelle » ; et la mise à disposition de fonciers vacants pour permettre l'implantation d'activités « économie circulaire » sur le territoire.

Il s'agit ainsi de :

- ▶ **s'appuyer sur la boîte à outils de Plaine Commune et de ses partenaires pour s'approvisionner et valoriser au mieux les matériaux issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage :**

- Des « catalogues de matériaux » listant les gisements issus des chantiers de démolitions / réhabilitations : <https://transfert.plainecommune.fr/index.php/s/f9pcpeyNFadTsmr>
- Un annuaire d'acteurs proposant des matériaux issus du réemploi / réutilisation / recyclage : <https://transfert.plainecommune.fr/index.php/s/liPO7CfmE7APd6Y>
- Une liste des plateformes physiques proposant des matériaux de réemploi ; et des centrales à béton proposant des granulats recyclés : <https://transfert.plainecommune.fr/index.php/s/PBF21xERy2lyN8L>
- Les plateformes numériques dédiées type Cycle up, Backacia...

- ▶ **permettre la montée en compétences des équipes sur le sujet de l'économie circulaire :** afin de s'assurer que l'économie circulaire infuse l'ensemble de leurs métiers (opérationnel, achat, juridique...), les partenaires mobiliseront leurs agents pour suivre les événements clés notamment proposés par Plaine commune (séminaires, sensibilisation des nouveaux arrivants, REX, visites...)

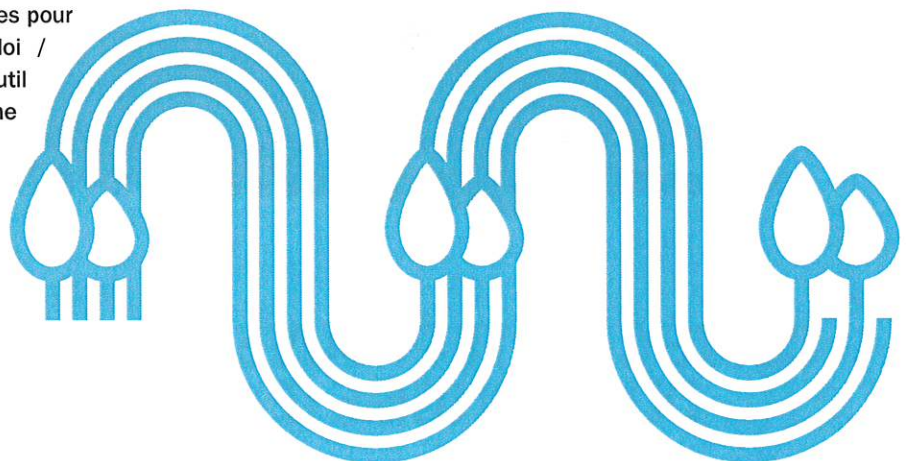
- ▶ **développer le recours aux outils numériques pour systématiser les démarches de réemploi / réutilisation / recyclage sur les projets (outil en cours de développement par Plaine Commune) ;**

- ▶ **concernant le foncier :**

- contribuer à la « stratégie foncière circulaire » de Plaine Commune en mettant à disposition des fonciers disponibles – même de manière transitoire – pour le déploiement d'activités « économie circulaire » sur le territoire (ressourceries éphémères, plateformes de réemploi...) ;
- recourir en priorité aux plateformes physiques de réemploi pour valoriser / s'approvisionner en matériaux. La visite de minimum une plateforme physique de réemploi sera rendue obligatoire pour les partenaires du projet (architecte, entreprises...).

Il s'agira également pour les partenaires de mettre en place une démarche de suivi et de traçabilité des matériaux et déchets, aussi bien pour les flux « sortants » issus des chantiers de démolition / réhabilitation – afin de s'assurer de leur envoi vers les filières les plus vertueuses, conformément à la réglementation ; que pour leurs flux « entrants » - afin de connaître la provenance des matériaux « économie circulaire » utilisés pour réaliser leurs projets de construction / réhabilitation.

Des exemples d'outils de traçabilité sont disponibles ici : <https://transfert.plainecommune.fr/index.php/s/dmWogyiLOhTSqrL> ; pour la construction neuve, un exemple outil de suivi est proposé ici : <https://transfert.plainecommune.fr/index.php/s/1tpx9xzaMHJeXdw>.



3

METTRE EN PLACE UN SUIVI RÉGULIER DES ACTIONS MENÉES

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le sujet de l'économie circulaire devient une priorité pour le législateur. Les obligations des maîtres d'ouvrage sont donc de plus en plus importantes sur le sujet, et à ce titre, Plaine Commune, et l'ensemble de ses partenaires maîtres d'ouvrage ont l'obligation depuis 2020 de valoriser au minimum 70 % des déchets de chantier, et de mener des actions pour prévenir la création de déchets (grâce au réemploi de matériaux par exemple).

Il s'agira donc de s'assurer conjointement que les actions menées permettent d'atteindre les objectifs fixés, grâce à la présentation de bilans réguliers sur les performances atteintes en termes d'économie circulaire, tout au long des projets. À la fin de chaque projet, un bilan sera réalisé afin de mesurer les niveaux de performance atteints en termes de valorisation des matériaux

et déchets de chantier (par type de valorisation : réemploi / réutilisation / recyclage), et d'approvisionnement en matériaux issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage (en % du montant des travaux), et présenté aux élus de Plaine Commune.

L'objectif est ainsi d'identifier et de partager les bonnes pratiques, les difficultés éventuelles rencontrées afin de les lever ensemble, et les leviers pour aller toujours plus loin dans la démarche, dans une logique d'amélioration continue. Les ambitions précisées dans cette charte seront ainsi revues annuellement, afin d'être adaptées en fonction des bilans réalisés.

Cela nécessitera la mise en place d'une gouvernance de projet partagée et co-construite, afin que chaque partenaire puisse s'appuyer sur l'autre pour améliorer les pratiques « économie circulaire » sur les chantiers.

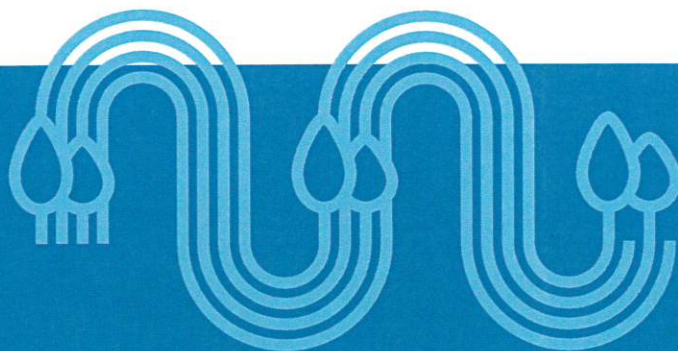
De son côté, Plaine Commune s'engage à faciliter la mise en œuvre de cette charte en :

- apportant aux partenaires son appui technique dès qu'ils en exprimeront le besoin, que ce soit via ses équipes, ou en identifiant / mobilisant les experts pouvant l'y aider ;
- déployant des actions permettant à l'ensemble des maîtres d'ouvrage de s'acculturer sur le sujet de l'économie circulaire (réunions de sensibilisation, organisation de retours d'expérience, de visites de sites...) ;
- impulsant la démarche auprès des autres partenaires du territoire, quels qu'ils soient, pour s'assurer d'une montée en compétences conjointe de tous les acteurs, afin de créer une « culture de l'économie circulaire » à Plaine Commune ;
- appuyant le déploiement de filières locales de ré-emploi / réutilisation / recyclage, et en rendant visibles les solutions déjà existantes ;
- simplifiant la rencontre entre l'offre et la demande de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage.

Cela passera notamment par la poursuite du travail engagé sur la co-construction d'un outil numérique qui permettra de rendre visibles en temps réel les gisements disponibles sur le territoire, ainsi que les besoins en matériaux.

*Nous en sommes convaincu.e.s,
l'économie circulaire est l'avenir de toutes les démarches
d'aménagement, qui doivent revenir vers plus de sobriété
pour assurer la pérennité de notre modèle de développement.*

**CETTE CHARTE PROUVE QUE TOUS LES ACTEURS
DU TERRITOIRE ŒUVRENT EN CE SENS.**



CHARTRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PLAINE COMMUNE

*Faire de l'économie circulaire
un nouveau modèle
d'aménagement du territoire*

À Saint-Denis,

Date :

08/11/2022

À Saint-Denis,

Date :

08/11/2022

*Gilles de Jouvencel, Directeur Général
de l'activité Immobilier d'entreprise en
Région Ile-de-France - Bouygues Immobilier*

Signature :

Mathieu Hanotin,
Président de Plaine Commune

Signature :